

## Présentation de la Réserve naturelle régionale (RNR) des Tourbières de Frasne-Bouverans

### SITUATION GEOGRAPHIQUE ET STATUT FONCIER DE LA RNR :

Au sein du massif jurassien occidental (situé à la limite sud du département du Doubs et nord du Jura et pour l'essentiel au sud-ouest de la ville de Pontarlier), le Bassin du Dugeon est caractérisé par une vaste mosaïque de milieux : tourbières hautes actives, mégaphorbiaies, pelouses calcaires...

La dépression de Pontarlier-Frasne est constituée d'un large synclinal (avec des plissements secondaires) comblé par des formations glaciaires (sous forme de moraines et de lacs glaciaires) leur conférant une imperméabilité variable et ayant permis l'installation de zones tourbeuses dans les dépressions mal drainées.

Au sein de cette vallée, 37 tourbières sont ainsi recensées, pour une surface d'environ 1057 ha, faisant de ce secteur l'un des plus riches de la région en termes d'entité mais également de surface de tourbières. ;:

#### Communes concernées :

- Frasne
- Bouverans

Surface proposée : 292 ha 62 a 08 ca

#### Statut foncier :

Sur les 292 ha 62 a 08 ca de la RNR :

- 185 ha 05 a 73 ca appartiennent à la commune de Frasne,
- 83 ha 08 a 81 ca appartiennent à la commune de Bouverans,
- Le reste du parcellaire appartient à différents propriétaires privés favorables à l'intégration de leurs parcelles dans la RNR : 24 ha 47 a 54 ca.

#### Le site proposé s'organise autour de trois secteurs distincts :

- **L'Écouland** (13 ha) : partie Nord-Ouest, derrière le village de Frasne,
- **Les Levresses – Grand -Marais** (168 ha) : secteur en continuité entre les communes de Frasne et de Bouverans.
- Les complexes tourbeux du **Forbonnet** (111 ha) : secteur localisé à Frasne en direction de Bonnevaux, soumis à gestion ONF, bien qu'en série hors cadre.

### HABITATS ET ESPECES PATRIMONIALES DE LA RNR

Les tourbières de Frasne et de Bouverans font partie de la vallée du Dugeon, reconnue à l'échelle internationale pour l'étendue (plus de 2 000 hectares) et la diversité de ses zones humides. La Réserve naturelle régionale, originale par l'important complexe tourbeux qu'elle constitue, l'est également par la mosaïque d'habitats qui la constitue. Différents milieux naturels se côtoient : prairies humides, cariçaies et roselières, végétation aquatique, bas-marais, marais de transition, haut-marais ou tourbière bombée, boisements. La cartographie des habitats naturels réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site NATURA 2000 a permis d'identifier 14 habitats naturels d'intérêt communautaires différents, dont 4 habitats d'intérêt communautaire prioritaires et 10 habitats d'intérêt communautaire.

De plus, au vue de sa grande superficie, le bois d'Epicéas à Sphaignes/ Pessières de contact des tourbières bombées présente un fort intérêt régional.

- **Le marais de l'Écouland** : formé en bordure d'un ancien lac et par l'alimentation de deux ruisseaux, plusieurs habitats naturels (d'intérêts communautaires recensés) font la particularité du site,
- **Les Levresses- Grand Marais** : mosaïque très complexe de haut-marais, marais de transition et prairies humides liée à l'extraction ancienne de la tourbe. Plusieurs habitats naturels d'intérêts communautaires sont présents,
- **Le complexe tourbeux du Forbonnet** : Plus grande tourbière boisée de France, le massif du Forbonnet présente de nombreux habitats naturels d'intérêts communautaires qui font la particularité de ce site.

Le site est également marqué par une grande richesse floristique et faunistique, conférant à cette RNR un caractère remarquable, comme le démontre la présence de 3 espèces végétales d'intérêt européen (la saxifrage œil de bouc, le liparis de Loesel et l'hypne brillante), de 12 espèces végétales protégées sur le plan national et de 14 au plan régional.

### **PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LE SITE**

- La dynamique naturelle de boisement : recolonisation des milieux ouverts (exemple du marais de l'Écouland avec la saulaie),
- Le réseau de drainage est important, il contribue à assécher la tourbière et peut favoriser la colonisation en épicéas,
- Le prélèvement d'espèces protégées,
- La fréquentation par le public : piétinement, cueillette, feu.

### **ACTIVITES AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE**

Les principales activités à intégrer à la gestion de la RNR et pouvant impacter la préservation de ses habitats et de ses espèces sont les suivantes :

- L'agriculture : Les surfaces agricoles concernées par le périmètre de la RNR sont réservées aux pâturages et à la fauche nécessaire à l'alimentation des Montbéliardes, avec des pratiques extensives.
- L'exploitation forestière : 104,3 ha environ du site du Forbonnet soit 94% est inclus dans l'aménagement forestier de la commune de Frasne et donc exploité par l'ONF (35,5% environ de l'ensemble de la RNR).
- Les activités cynégétiques
- Le tourisme et la randonnée : Site majeur ouvert au public depuis l'été 2009, les tourbières de Frasne ont été aménagées dans le respect de l'environnement, un sentier dont une partie sur ponton permettant d'évoluer dans ce véritable joyau de la nature. Des panneaux d'interprétations installés le long du cheminement aident à comprendre les origines et l'évolution de ce milieu naturel. Ce site exceptionnel reconnu régionalement accueille selon les années de 15000 à 20000 visiteurs, dont une partie lors de visites guidées. Pour permettre une surveillance accrue, des tournées des agents de l'ONF et du Point Information Tourisme sont réalisées régulièrement lors de la période estivale.
- Aménagements du site :
  - Deux parkings sont aménagés devant les entrées de la tourbière,
  - Un sentier balisé pédestre pour visiter les tourbières crée en 1989, a été refait en 2007 et une nouvelle liaison en 2009. Il se compose :
    - Une boucle du ponton :
      - Depuis le parking du moulin (5,8 km)
      - Depuis le parking des tourbières (1,4 km)
    - Du circuit des tourbières :
      - Depuis le parking du moulin (7,5 km)
      - Depuis le parking des tourbières (5 km)
    - D'un accès à mobilité réduite :
      - Depuis le parking du moulin (boucle du ponton : 5,8 km)
      - Depuis le parking des tourbières (boucle du ponton1, 4 km)
  - La cueillette des champignons et des fruits sauvages
  - La recherche fondamentale

## **LA GESTION**

### La durée de classement

Il est proposé au Conseil régional une durée de classement de 10 ans.

Cette durée apparaît appropriée car elle correspond à la durée de deux plans de gestion et serait renouvelée par tacite reconduction. Une réflexion est par ailleurs en cours pour faire évoluer cette durée de plan de gestion à 10 ans, avec un bilan au bout de 5 ans et permettant de mieux appréhender la gestion d'un milieu naturel sur le moyen terme.

### Le gestionnaire

Par voie de convention après désignation par arrêté de la Présidente du Conseil régional, la gestion de la RNR est assurée par un organisme gestionnaire qui peut être un établissement public, une collectivité locale, une association ou une fondation.

Le rôle du gestionnaire est notamment :

- D'assurer le respect de la réglementation (les agents de la RNR peuvent être assermentés),
- D'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer le plan de gestion de la réserve en s'entourant au besoin d'un comité technique, dont la composition est validée par le Comité consultatif,
- De réaliser ou de faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales,
- D'assurer l'accueil, l'information du public et la communication sur la réserve naturelle.

### Le Comité consultatif

Après délibération du Conseil régional de Franche-Comté sur le classement des Tourbières de Frasné-Bouverans en RNR, un arrêté de la Présidente du Conseil régional instituera un comité consultatif de la RNR.

### Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel pourra être désigné comme Conseil scientifique de la RNR.